

R 055A/2022

PROJET DE RESOLUTION

au sens de l'article 34 du Règlement du Conseil municipal

relative à l'objet suivant, sur proposition du groupe des Vert-e-s :

POUR UNE FORMATION DES ELU.E.S À LA CRISE CLIMATIQUE

Le 9 août 2021, le groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) conclut dans son rapport que le climat est en train de changer partout dans le monde et plus rapidement que prévu. Même en limitant le réchauffement climatique, les catastrophes naturelles devraient se multiplier.

Ce message alarmant a fait les titres des médias durant quelques temps, sans malheureusement provoquer de réaction à la hauteur des enjeux.

Dans les années 80 déjà, le rapport du club de Rome mentionnait qu'une croissance sans limite mettrait en danger tant nos sociétés que notre environnement. Mais tout comme des grenouilles plongées dans une eau froide qui se réchauffe petit à petit ne se sauveront pas avant de bouillir, notre perception de l'urgence est hétérogène et les décideurs peinent à mener des actions à la mesure de la menace.

Ceci pourrait-il être lié à une méconnaissance de la situation ou une conception peu concrète de l'avenir de notre environnement ?

Poussé par le manque de sérieux avec lequel la crise climatique était traitée et partant du principe qu'une connaissance approfondie, factuelle et commune était nécessaire, un homme a mené une action courageuse et périlleuse : une grève de la faim demandant à ce que l'ensemble des élus fédéraux soient directement informés par les experts suisses du GIEC sur les faits scientifiques établis et les conséquences liées à la crise climatique. Après 39 jours, il a obtenu gain de cause, une première séance ayant été agendée entre les experts et les élus le 2 mai 2022.

L'idée défendue par cet homme est plus qu'intéressante. Avoir une bonne compréhension des enjeux sur le climat, basée sur des faits scientifiques permet de prendre des décisions éclairées et en toute connaissance de cause. Et ce qui est vrai au niveau fédéral, l'est aussi au niveau local. Nous pensons dès lors qu'une telle formation a aussi sa place pour les élus communaux, qu'il s'agisse des conseillers municipaux ou administratifs.

C'est la raison pour laquelle, le Conseil municipal demande à l'Association des communes genevoises :

de mettre en avant l'effort à fournir pour atteindre le 1.5/2° mondial ;

Conseil municipal du 27 janvier 2022

Résolution amendée acceptée par 15 oui, 14 non, 1 abstention